

Le rapport de ponctualité pour le trafic intérieur voyageurs : novembre 2015

Ci-dessous, vous trouverez les principaux points des rapports de ponctualité placés mensuellement par le gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire Infrabel et par l'opérateur ferroviaire SNCB sur leurs sites respectifs. L'information reprend notamment la ponctualité globale du trafic intérieur voyageurs, le nombre de connexions assurées, les trains supprimés et la répartition de la responsabilité des retards et trains supprimés.

Les rapports détaillés d'Infrabel et de la SNCB sont consultables respectivement via :

- <http://www.infrabel.be/fr/A-propos-dinfrabel/ponctualite/rapports>
- <http://www.belgianrail.be/fr/corporate/entreprise/Ponctualite.aspx>

1. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB

	novembre 2014	novembre 2015
Sans neutralisation	80,2%	86,9%

Pour avoir une bonne image de la ponctualité globale, peu importe les causes, on regarde de préférence le chiffre de ponctualité 'sans neutralisation'. La neutralisation signifie qu'il n'est pas tenu compte des retards dus à des causes externes et aux grands travaux d'infrastructure (RER, etc.).

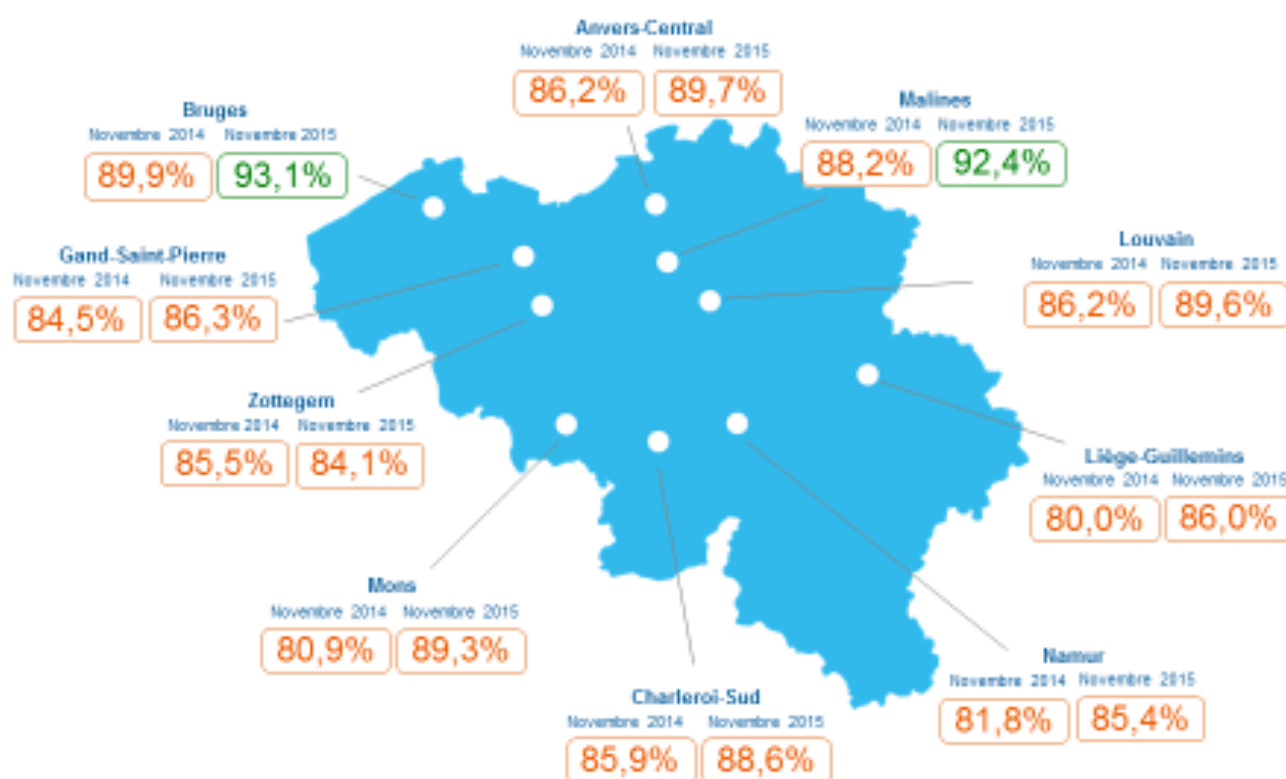
2. Ponctualité globale trafic intérieur voyageurs SNCB (de janvier 2015 à novembre 2015)

	Janvier-novembre 2014	Janvier-novembre 2015
Sans neutralisation	88,3%	90,7%

La ponctualité du trafic ferroviaire intérieur est mesurée à la gare finale et – si le train roule dans la jonction bruxelloise Nord-Midi – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur son trajet. La ponctualité d'un train en provenance d'Ostende direction Eupen est donc mesurée à Bruxelles-Midi et Eupen. Si le train a 6 minutes ou plus de retard, il est considéré comme non ponctuel.

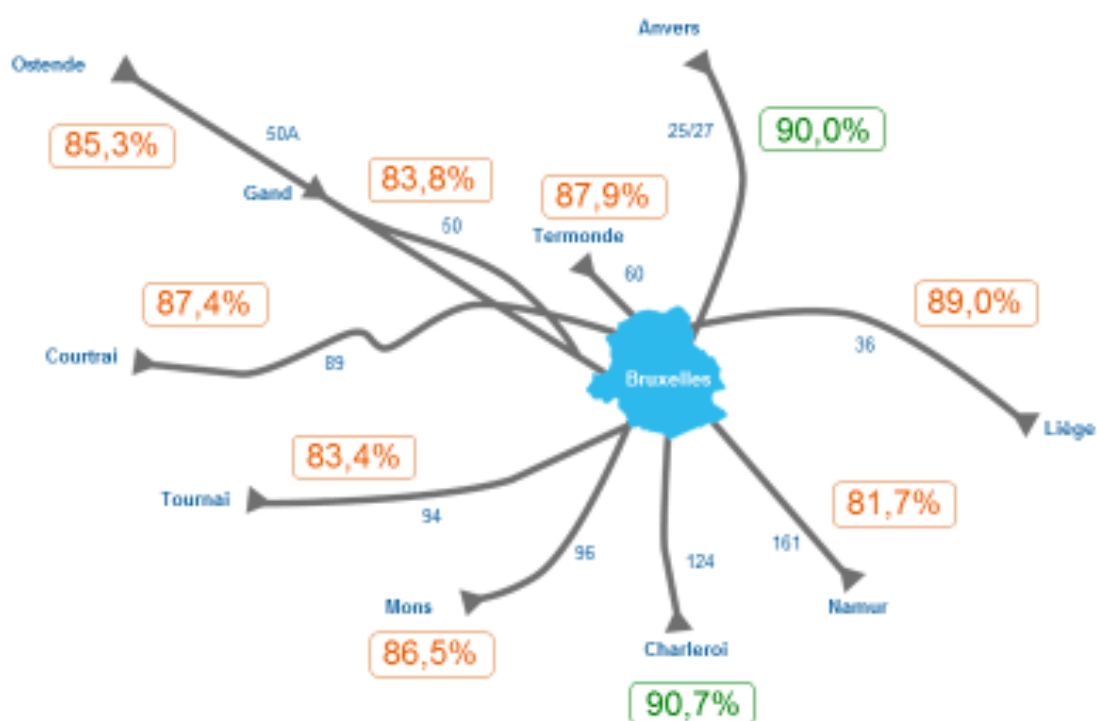
Le chiffre de ponctualité général représente donc le pourcentage des trains qui ont moins de 6 minutes de retard à leur destination finale et – si d'application – dans la première gare de la jonction Nord-Midi sur leur trajet.

3. Correspondances assurées trafic intérieur des voyageurs SNCB (10 gares de correspondance en dehors de Bruxelles)



Dans les 10 principales gares de correspondances du pays, on calcule combien de correspondances ont été effectivement effectuées (avec un temps de correspondance de minimum 3 minutes et maximum 20 minutes).

4. Ponctualité globale des 10 grandes lignes à l'arrivée à Bruxelles



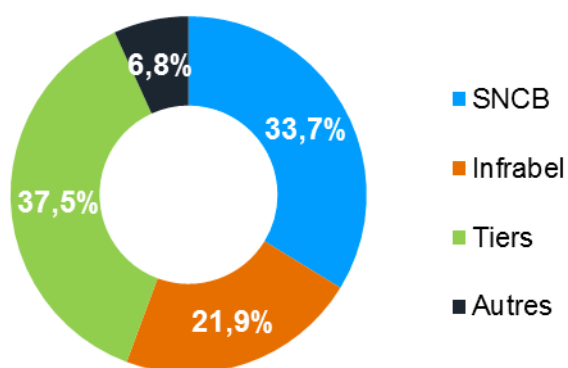
5. Nombre de trains supprimés

	novembre 2014	novembre 2015
Nombre de trains supprimés	3.759	1.848
Pourcentage du nombre total de trains	3,7%	1,8%

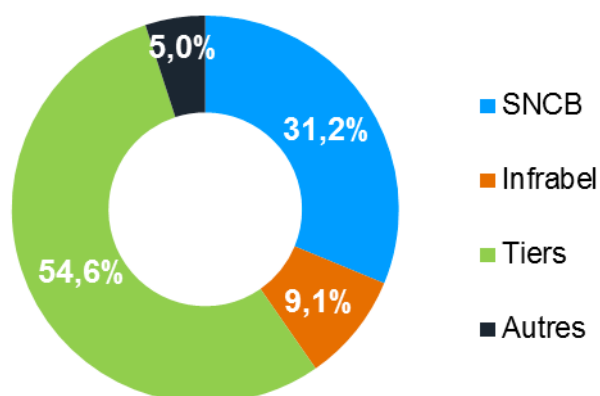
Les trains supprimés (pas partis ou limités à une partie de son voyage) ne sont pas repris dans les chiffres de ponctualité mais comptabilisés à part, ensemble avec les raisons de leur suppression.

6. Responsabilité des retards et trains supprimés trafic intérieur SNCB

Responsabilité dans les retards



Responsabilité dans les suppressions de trains



7. Les incidents principaux avec impact sur le réseau belge

Ci-dessous, vous trouverez les principaux incidents qui ont causé des importants retards sur le réseau ferroviaire belge.

- Action de grève (lignes 124/130 – Charleroi Sud/Châtelet) du 23 novembre : 4.293 minutes de retard
- Personne sur les voies à Bruxelles-Midi le 23 novembre : 3.397 minutes
- Problème d'infrastructure sur la L35 à hauteur d'Aarschot le 23 novembre : 2.914 minutes de retard

- Surcharge d'un train de marchandises à Linkebeek le 6 novembre : 2.879 minutes de retard

8. Cas particuliers

Une fausse alerte à la bombe en gare de Namur a engendré 1.968 minutes de retard et causé la suppression de 19 trains.

A propos de la SNCB:

La SNCB est la société anonyme belge de droit public qui garantit l'exploitation et la commercialisation de services de transports ferroviaires national et international de voyageurs. Elle est en charge également de la gestion du matériel roulant. Elle est propriétaire des bâtiments de gare, des parkings et parkings pour vélos, des espaces de location de vélos et des abords des gares. En outre, elle assure les activités de sécurité et de gardiennage sur le domaine ferroviaire. Elle compte environ 20 000 employés.

A propos d'Infrabel

Infrabel est la société anonyme de droit public responsable de la gestion, de l'entretien, du renouvellement et du développement du réseau ferroviaire belge. L'entreprise est également responsable de l'octroi des droits de passage aux opérateurs belges et étrangers. La structure particulière de l'actionnariat d'Infrabel garantit sa totale indépendance. Infrabel a été créée au 1er janvier 2005 après la scission des Chemins de fer belges. L'entreprise emploie actuellement quelque 12.000 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 1,2 milliard d'euros (2014).